

SOUS EMBARGO JUSQU'AU LUNDI 29 AVRIL 2024, 17H40

Frédéric Flon **SOFTIMAT**

Tél.: +32 2 352 83 85 frederic.flon@softimat.com

Lasne, le 29 avril 2024 à 17h40

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

PUBLICATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Softimat SA publie ci-dessous l'information requise par l'article 14 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées.

DÉCLARATION DE TRANSPARENCE

1. <u>Date de la notification</u>: 29 avril 2024

2. Date de franchissement

<u>de seuil</u>: 31 mars 2024

3. Motif: Smart Invest Consulting SRL, contrôlée par Nicolas Logé, a

franchi passivement à la hausse une quotité de 25% du total du nombre des droits de vote suite à la modification du dénominateur résultant de rachats d'actions propres effectués par Softimat SA en vertu de l'autorisation conférée par l'AGE du 15 mai 2020, publiée au Moniteur Belge du 18 juin 2020

1. <u>Dénominateur</u>: 3.753.145 actions (avec droit de vote)

2. <u>Déclarant</u>: Smart Invest Consulting SRL, contrôlée par Nicolas Logé

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
	# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Nicolas Logé		0			
Smart Invest Consulting SRL		965.557		25,73%	
Sous-total		965.557		25,73%	
		965.557	0	25,73%	0%

Les notifications de participations importantes conformément à la Loi du 2 mai 2007 et aux statuts de Softimat SA, peuvent être transmises à <u>frederic.flon@softimat.com</u>

La présente information est publiée sur le site www.softimat.com

